



Laconnex

Législature 2015-2020
Séance du 7 décembre 2015

**PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE
À L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE EN VUE
DE LA MISE EN SEPARATIF DU VILLAGE**

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune de Laconnex approuvé par le Conseil d'Etat le 13 novembre 2013,

vu la planification quinquennale communale remise au Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) et approuvé par ce dernier en mai 2014,

vu la nécessité de construire de nouveaux collecteurs dans le village pour permettre la mise en séparatif, afin qu'ils soient conformes à la législation applicable en matière de gestion de l'eau,

vu l'offre d'honoraires pour la réalisation d'une étude d'avant-projet et du projet de l'ouvrage (phases 31 & 32) remise par le Bureau Perreten & Milleret SA du 30 juin 2015,

vu l'approbation de principe du FIA de prise en charge des honoraires d'ingénieurs civils du Bureau Perreten & Milleret pour les phases 31 & 32 en date du 2 juillet 2015,

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

- 1) D'ouvrir au maire un crédit de CHF 120'000.00 destiné à la réalisation d'une étude d'avant-projet et de projet de mise en séparatif du village.
- 2) De comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements sous la rubrique 71.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif sous la rubrique 71.141;
- 3) De financer la dépense nette par un prélèvement sur le compte « taxes d'écoulement » auprès de l'Etat de Genève, dont le solde de CHF 139'537.25 au 30.09.15 est à disposition de la commune pour financer des dépenses d'investissement.